



Madame , Monsieur

Vous allez examiner courant novembre le projet de budget pour l'Éducation nationale. Le changement de cap budgétaire amorcé avec la loi de finance 2018 et confirmé par le projet de loi de finance 2019 nous inquiète pour plusieurs raisons et nous a amené à appeler les personnels à faire grève le 12 novembre 2018.

Nous souhaitons vous rencontrer afin de vous présenter les raisons pour lesquelles ces orientations budgétaires nous semblent préjudiciables pour le service public de l'Education dont notre nation a besoin pour construire son avenir, celui de sa jeunesse. Elles nous semblent aussi contradictoires avec les réformes engagées dont elle entament la crédibilité et la soutenabilité.

- Les suppressions de postes annoncées augurent d'une intensification du travail pour les personnels administratifs et pour les enseignants et enseignantes du second degré. **Le Sgen et la Fep CFDT considèrent que les orientations en termes de postes ne sont pas tenables et vont mettre sous tension le système éducatif et dégrader fortement les conditions de travail des personnels.** La logique purement comptable ne fait pas une politique publique.
- Cette dégradation des conditions de travail s'annonce particulièrement sensible dans les services déconcentrés à la veille d'une réforme organisationnelle. Par ailleurs, le ministère de l'éducation nationale est déjà celui qui compte le moins de gestionnaires par agent. Cela signifie que la gestion, par exemple, des remplacements va se faire plus que jamais dans une tension forte : moins d'agents pour ajuster et faire correspondre moyens et besoins, moins d'enseignant.e.s disponibles pour les remplacements de plus de 2 semaines... **Le travail des personnels administratifs est essentiel au bon fonctionnement du système éducatif. S'il se confirme que 400 postes sont supprimés, cela revient à annuler en un an toutes les créations de postes du quinquennat précédent.** Avec les 200 suppressions de l'an dernier, cela signifie qu'il y aura moins de personnels administratifs qu'en 2012. Entre temps, le nombre d'élèves et le nombre d'enseignant.e.s à gérer ont augmenté.
- **Dans le second degré, la diminution des postes budgétaires va générer des heures supplémentaires, le recours à l'emploi contractuel et dans l'enseignement privé, à une augmentation des maîtres délégués qui représentent déjà 22 % du corps enseignant, l'augmentation du nombre moyen d'élèves par classe,** comme sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy. Les enseignantes et enseignants qui auront à assurer davantage d'heures de cours ne pourront plus accorder autant de temps au suivi de leurs élèves. Ce suivi est pourtant essentiel pour contribuer à la démocratisation de l'École. Dans le contexte de la réforme des baccalauréats, des lycées et de la loi Orientation Réussite Étudiante, qui nécessitent toutes un renforcement de l'accompagnement, la décision du gouvernement est pour le Sgen et la Fep CFDT une erreur grave.

Nous vous convions à retrouver le Sgen-CFDT, la Fep-CFDT et la CFDT pour discuter avec vous de ces différents points le lundi 12 novembre à 12 heures 30, place Edouard Herriot. Nous y serons présents avec Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, et Mylène Jacquot, secrétaire générale de la CFDT Fonctions publiques.

Nous vous adressons nos meilleures salutations.

Catherine Nave-Bekhti
Secrétaire générale du Sgen-CFDT

Bruno Lamour
Secrétaire général de la FEP-CFDT